

Environnement opérationnel

rwandais, qui offre l'asile à quelque 59 000 personnes originaires de pays avoisinants.

Contexte

Le climat socio-politique demeure calme au Rwanda. L'assemblée nationale a été dissoute et un nouveau Parlement élu en septembre 2008. Le HCR entretient des relations d'étroite collaboration avec le Gouvernement

Parmi les événements notables survenus récemment, citons l'adhésion du Rwanda à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Comme la politique de la CAE en matière de liberté de circulation et d'emploi aura un impact sur les ressortissants des pays de la Communauté réfugiés au Rwanda, le HCR et la CAE débattent à l'heure de la publication de cet ouvrage des mesures qui permettraient de

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Burundi	2 770	2 770	2 710	2 710
	RDC	55 620	55 620	60 980	60 980
	Pays divers	20	20	10	10
Demandeurs d'asile	Burundi	30	30	20	20
	RDC	580	580	620	620
	Pays divers	20	20	40	40
Réfugiés rapatriés		10 000	10 000	10 000	10 000
Total		69 040	69 040	74 380	74 380

sauvegarder les droits relatifs à l'asile. Le Rwanda devrait également rejoindre les membres du *Commonwealth of Nations* en 2009. Reste à savoir quel sera l'effet de cette adhésion sur les personnes qui relèvent de la compétence du HCR.

En juin 2008, le HCR et les autorités ont mené une opération de vérification et de profilage auprès des réfugiés burundais hébergés dans des camps ou résidant en milieu urbain. Les résultats seront utilisés pour mettre au point une stratégie globale de solutions durables au profit de tous ces Burundais.

En juillet 2008, un Groupe de travail technique tripartite, composé des Gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda, et du HCR a entamé des pourparlers en vue de parvenir à un accord sur le rapatriement des ressortissants de ces deux pays.

Le HCR transfère actuellement des réfugiés qui ont séjourné pendant de longues périodes dans des centres de transit dans des camps mis à disposition par les pouvoirs publics.

Besoins

Des évaluations participatives réalisées en 2007 ont montré que tous les enfants réfugiés étaient scolarisés dans le primaire mais que 20 pour cent seulement des filles parvenaient jusqu'au cycle secondaire. Le manque de possibilités, en matière d'activités génératrices de revenus et d'éducation, et le fait que les réfugiés vendent leurs rations alimentaires pour subvenir à d'autres besoins, suscitent d'autres défis. Enfin, les normes dans le secteur des abris, ainsi que dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, n'ont pas été respectées.

Objectifs principaux

- Protéger et aider les réfugiés originaires de RDC et du Burundi, ainsi que les demandeurs d'asile en provenance d'autres pays.
- Améliorer les abris, l'approvisionnement en eau, les structures d'assainissement et les structures éducatives dans trois camps accueillant quelque 50 000 réfugiés originaires de la RDC.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés en RDC.
- Aider le Gouvernement à promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais et créer des activités génératrices de revenus à leur intention.
- Doter les autorités nationales de capacités plus solides pour assurer la détermination du statut de réfugié.

Stratégie et activités

Le Rwanda accueille quelque 59 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 56 200 Congolais (RDC) et 2 770 Burundais. Les trois camps abritent environ 55 000

Cibles prioritaires

- La capacité de détermination du statut de la Commission nationale pour les réfugiés est renforcée et les demandes d'asile en attente liquidées.
- L'opération de vérification et de profilage réalisée dans l'ensemble du pays est menée à terme.
- Tous les réfugiés reçoivent des cartes d'identité.
- Quelque 59 000 réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient d'une protection et d'une assistance.
- Les conditions de vie dans les camps s'améliorent ; les normes sont respectées dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de la santé et des abris.
- Quelque 10 000 réfugiés rwandais sont rapatriés et reçoivent des colis de rapatriement ; les rapatriés qui ont des besoins spécifiques bénéficient d'une aide destinée à faciliter leur réinsertion socio-économique.

réfugiés. En 2008, les projets de rapatriement librement consenti ou d'intégration sur place des réfugiés burundais hébergés au camp de Kigeme ont été reportés, du fait de problèmes de sécurité en RDC et au Burundi et de difficultés entravant le processus d'allocation des terres.

Parmi les 327 réfugiés burundais qui se sont enfuis au Rwanda en 1972, certains ont des problèmes de protection, de santé ou de sécurité ; le HCR évaluera leur cas à des fins de réinstallation car leurs perspectives d'intégration sur place sont limitées par la pénurie de terres et le manque d'activités rémunératrices.

Tous les réfugiés bénéficieront d'une protection. Les réfugiés logés dans les camps et les réfugiés urbains qui ont des besoins spécifiques recevront une assistance. Les autorités délivreront des cartes d'identité aux réfugiés en utilisant les données fournies par l'opération de profilage et de vérification. Le HCR appuiera la Commission nationale pour les réfugiés en procurant du matériel et en formant le personnel à la détermination du statut de réfugié, ceci afin d'aider à liquider les demandes d'asile en attente.

Le Haut Commissariat continuera d'appuyer les pourparlers entamés en 2008 par le Gouvernement rwandais et le Gouvernement de la RDC pour débattre du rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de ces deux pays, et recherchera des solutions durables pour ceux d'entre eux qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur patrie.

Plus de 70 000 réfugiés rwandais vivent toujours en exil. Leur réticence à rentrer s'explique principalement par les délibérations des tribunaux *Gacaca* et par les difficultés de réintégration socio-économique. En 2009, le HCR prévoit d'aider jusqu'à 10 000 réfugiés à regagner le Rwanda. Tous les rapatriés passeront une visite médicale et recevront un colis de rapatriement avant d'être transportés jusqu'à leur district d'origine.

Ayant mis fin à son engagement direct dans les activités d'aide à la réintégration en 1999, le HCR entend néanmoins promouvoir une étroite coopération entre les



Des enfants réfugiés burundais dans le camp de Kigeme.

HCR/C. Alfrey

institutions des Nations Unies et d'autres acteurs du développement dans ce domaine, en particulier pour les rapatriés qui regagnent des zones urbaines. De plus, le Haut Commissariat suivra la réintégration socio-économique de ces rapatriés et s'attachera, en collaboration avec ses partenaires, à résoudre les conflits, en particulier les litiges fonciers, dans les districts d'origine.

Contraintes

Le HCR avait prévu de rapatrier tous les Burundais en 2008 et de fermer le camp de Kigeme, en facilitant le retour dans l'est de la RDC. Cependant, les accords de paix conclu par le Gouvernement et les groupes rebelles lors de la Conférence de Goma en janvier 2008, de même qu'un accord de cessez-le-feu, n'ont pas été appliqués. Le rapatriement est entravé par l'insécurité qui sévit à la fois en RDC et au Burundi, ainsi que par les difficultés de réintégration socio-économique au Burundi.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	5
Effectif total	55
Fonctionnaires internationaux	7
Collaborateurs nationaux	34
JEA	2
VNU	11
Autres	1

Coordination

Conformément à l'initiative « Unis dans l'action », le HCR poursuivra ses partenariats stratégiques avec des institutions comme l'UNICEF, le PAM et l'UNIFEM. Le Haut Commissariat participera également aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies dans des domaines relevant de sa compétence, comme la protection de l'enfance, la violence sexuelle et sexiste, et la lutte contre le VIH et le sida.

Le HCR renforcera ses partenariats avec les autorités nationales, les autres institutions des Nations Unies, ses partenaires d'exécution et les donateurs afin d'intégrer les questions de réfugiés et de rapatriés dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Les bureaux du HCR dans la région organiseront régulièrement des réunions transfrontalières afin d'évaluer la progression des opérations de rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais, burundais et congolais (RDC).

Informations financières

Le budget annuel est demeuré stable au cours des cinq dernières années, enregistrant néanmoins une légère hausse en raison de l'arrivée de réfugiés originaires de la RDC dans les centres de transit au Rwanda. L'augmentation observée en 2009 est due à l'initiative d'évaluation des besoins globaux.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour les réfugiés (ministère de l'Administration locale, de la Bonne gouvernance, du Développement communautaire et des Affaires sociales)

ONG : Action humanitaire africaine, *American Refugee Committee*, *Forum for African Women Educationalists*, Service jésuite des réfugiés

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*

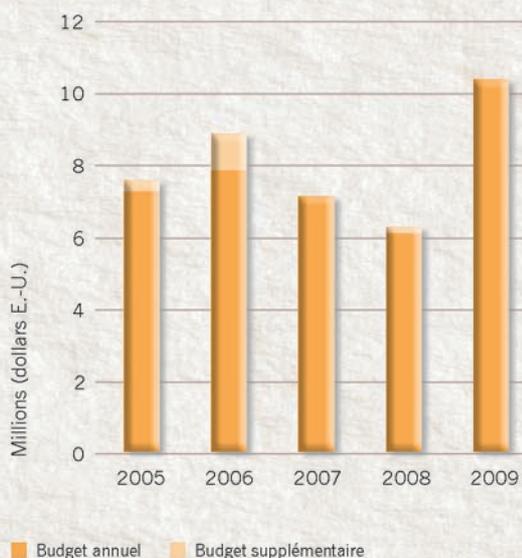
Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour les réfugiés (ministère de l'Administration locale, de la Bonne gouvernance, du Développement communautaire et des Affaires sociales)

ONG : *American Refugee Committee*, Service jésuite des réfugiés

Autres : FAO, OMS, PAM, PNUD, UNICEF

Budget du HCR de 2005 - 2009



Évaluation des besoins globaux

En 2008, le Rwanda a été l'un des quatre pays africains retenus pour mener à titre expérimental l'évaluation des besoins globaux, une initiative du HCR visant à faire un inventaire très complet des besoins non couverts des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. Les résultats obtenus au Rwanda confirment que le HCR n'est pas en mesure de répondre pleinement aux besoins essentiels des réfugiés et des rapatriés, en raison de contraintes budgétaires.

S'il ne reçoit pas un soutien accru en 2009, le HCR ne pourra pas assurer de services appropriés dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la santé. Il lui sera également difficile de protéger les femmes de la violence et de garantir aux enfants une éducation et une protection adéquates.

Dans le cadre de l'évaluation globale des besoins, de nouvelles cibles ont été définies afin d'élever les normes de protection au-dessus du niveau minimum et de favoriser une cohabitation pacifique avec les communautés d'accueil. Citons notamment :

- Une plus grande capacité des autorités à délivrer des extraits de naissance à tous les nouveaux-nés et des cartes d'identité à tous les réfugiés âgés de 18 ans et plus.
- Un taux de scolarisation de 70 pour cent dans le primaire et le secondaire chez les enfants réfugiés originaires du Burundi et de RDC ; et une

réduction dans le nombre d'enfants qui quittent l'école en raison d'un mariage précoce, d'une grossesse, du recrutement militaire forcé ou du travail des mineurs.

- Une amélioration des services médicaux assurés dans les trois camps de Kiziba, Gihembe et Nyabiheke et davantage de possibilités d'autosuffisance offertes aux réfugiés.
- Un renforcement des mesures destinées à prévenir et à contrer la violence sexuelle et sexiste, notamment des distributions de bois de chauffe aux réfugiés hébergés dans les trois camps les plus importants - entraînant une réduction des agressions contre les femmes qui vont chercher du bois - et un appui juridique plus conséquent aux victimes.
- Une réduction de l'impact des camps de réfugiés sur l'environnement, moyennant le reboisement, la gestion plus rationnelle des eaux et des déchets, la construction de cuisines familiales et la distribution d'un plus grand nombre de réchauds à haut rendement énergétique.
- Une meilleure connaissance du droit des réfugiés chez les autorités locales et nationales, grâce à une formation intensive.
- Une réintégration accélérée des rapatriés rwandais, moyennant un développement des moyens d'existence et une amélioration de l'accès aux services éducatifs et médicaux.

Budget (dollars E.-U.)				
Activités et services	2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 313 058	0	1 313 058	1 924 843
Abris et autres infrastructures	146 650	0	146 650	144 942
Activités génératrices de revenus	100 000	0	100 000	0
Appui opérationnel (aux partenaires)	349 773	0	349 773	449 848
Assainissement	142 234	30 000	172 234	195 998
Assistance juridique	133 001	0	133 001	91 908
Besoins domestiques	306 556	0	306 556	376 121
Eau	135 057	70 000	205 057	183 140
Éducation	335 180	0	335 180	464 920
Santé	572 787	41 000	613 787	798 453
Services communautaires	67 481	0	67 481	91 649
Sylviculture	46 450	0	46 450	0
Transport et logistique	664 832	0	664 832	856 022
Initiative sur l'évaluation des besoins globaux	0	0	0	3 384 708
Total des opérations	4 313 058	141 000	4 454 058	8 962 552
Appui au programme	1 137 257	0	1 137 257	1 427 190
Total	5 450 315	141 000	5 591 315	10 389 742

¹ Inclut les programmes supplémentaires pour le contrôle et la prévention de l'anémie (41 000 dollars E.-U.) ainsi que pour les activités liées à l'eau et l'assainissement (100 000 dollars E.-U.)

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.